



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## réductions d'impôt

Question écrite n° 65014

### Texte de la question

M. Joseph Parrenin souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le dispositif fiscal de réduction d'impôt pour intérêts d'emprunt. Le bénéfice de la réduction d'impôt pour intérêts d'emprunt est réservée aux personnes physiques propriétaires de leur habitation principale, qui ont contracté un emprunt avant le 1er janvier 1997 pour l'acquisition d'un logement neuf ou avant le 1er janvier 1998 pour l'acquisition d'un logement ancien ou la réalisation de grosses réparations. Il s'interroge sur les raisons qui ont conduit à la disparition de cet avantage fiscal et lui demande s'il envisage de remédier au manque à gagner des personnes qui ont conclu un emprunt immobilier depuis 1997 ou 1998 selon le type de biens concernés.

### Texte de la réponse

La réduction d'impôt accordée au titre des intérêts d'emprunts contractés pour l'acquisition ou les grosses réparations de l'habitation principale, dont l'origine remontait à 1965, ne répondait plus à son objectif. Son mode d'imputation, étalé dans le temps, ne permettait d'influencer véritablement la décision d'investir dans l'achat d'une résidence principale. Par ailleurs, elle ne profitait pas aux contribuables non ou faiblement imposables pour lesquels une aide aurait été la plus nécessaire. L'efficacité médiocre de cette mesure, eu égard à son coût budgétaire particulièrement élevé, a conduit à sa suppression au profit d'un redéploiement de l'aide au travers de mesures permettant de renforcer la solidarité nationale, notamment au moyen du prêt à taux zéro. Ce dernier constitue une aide à l'accession plus simple et aux effets plus immédiats. Son champ d'application est plus large puisqu'il est susceptible de bénéficier à une majorité importante de ménages, en premier lieu aux nombreux foyers fiscaux non imposables, auquel le régime de la réduction d'impôts n'apportait aucun avantage.

### Données clés

**Auteur :** [M. Joseph Parrenin](#)

**Circonscription :** Doubs (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65014

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 août 2001, page 4453

**Réponse publiée le :** 29 octobre 2001, page 6186